

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Occupation temporaire du domaine public pour le stationnement d'un camion, de 07h00 à 14h00, en zone bleue sur le boulevard Jacques Duclos.

Le Maire de TARNOS,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande du laboratoire CERBALLIANCE en date du 12 avril 2023, pour l'occupation de quelques places de stationnement sur la voie publique, du boulevard Jacques Duclos à Tarnos, dans le cadre d'une formation,

ARRETE

Article 1^{er} : En dérogation à la réglementation de la zone bleue, le pétitionnaire est autorisé à stationner sur des places de stationnement du boulevard Jacques Duclos, le vendredi 21 avril 2023, de 07h00 à 14h00.

Article 2 : Le présent arrêté doit être disposé derrière le pare-brise du véhicule en stationnement de manière à ce que la première page soit lisible pour les agents chargés de la surveillance du stationnement.

Article 3 : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication ou d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le Maire de TARNOS, les Services de Gendarmerie Nationale et de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Laboratoire CERBALLIANCE
- Police Municipale

Fait à Tarnos le 17 avril 2023

Publié sur le site internet de la ville, le 20 AVR. 2023

Le Maire de Tarnos

Jean Marc LESPADÉ

